



دفتر مقام معظم رهبری

www.leader.ir

## **Lors de la rencontre avec les responsables du pouvoir judiciaire - 4 /Jul/ 2017**

Lors d'une rencontre, lundi 3 juillet 2017, avec le président et les hauts responsables du pouvoir judiciaire, ainsi que les directeurs généraux des services judiciaires régionaux à travers tout le pays, le Guide suprême de la Révolution islamique, l'honorable Ayatollah Khamenei, a souligné la compétence et le statut légal très élevé du pouvoir judiciaire, mais aussi son influence au plus haut niveau de la gestion du pays. Il a considéré comme nécessaire une perspective de changement et d'évolution dans tous les secteurs du pouvoir judiciaire : « Le pouvoir judiciaire doit devenir le porte-étendard des droits publics dans la société, défendre avec toutes ses forces le droit des citoyens dans tous les domaines et tenir tête aux délinquants et aux hors-la-loi. », a-t-il déclaré.

L'honorable Ayatollah Khamenei a insisté sur la nécessité d'un grand effort pour introduire une « perspective de changement et d'évolution » dans les projets et les activités du pouvoir judiciaire. Il a mis l'accent sur le statut légal très élevé et son influence sur les deux autres pouvoirs [exécutif et législatif] mais aussi sur les affaires générales du pays, avant d'affirmer : « la Constitution précise que le pouvoir judiciaire est chargé de veiller sur la bonne application des lois et du bon déroulement des affaires. La Cour administrative et l'Organisation nationale de l'inspection générale sont en fait les deux organes principaux du pouvoir judiciaire, qui ont la responsabilité de s'en charger. »

Le Guide suprême de la Révolution islamique a mis également l'accent sur la responsabilité du pouvoir judiciaire à exploiter pleinement ses capacités légales, et a réitéré : « la remise en valeur et la réalisation des droits publics, ainsi que la défense des libertés légales des citoyens comptent parmi les devoirs les plus importants du pouvoir judiciaire qui doit en être le porte-étendard, en faisant obstacle à ceux qui s'opposent à la réalisation des droits publics, quels que soient leurs postes et leurs places. »

L'honorable Ayatollah Khamenei a ajouté que les questions soulevant des élections, des nuages de particules fines ou les problèmes des étudiants boursiers étaient des exemples de cas où il était absolument nécessaire d'intervenir pour protéger les droits des personnes. « Certes, en ce qui concernait les étudiants boursiers, l'affaire n'a pas été suivie convenablement et le nécessaire n'a pas été fait. », a-t-il ajouté.

Dans l'optique du Guide suprême de la Révolution islamique, la présence du président du pouvoir judiciaire aux assemblées interinstitutionnelles –comme le Conseil suprême de la sécurité nationale, le Conseil suprême de la Révolution culturelle ou le Conseil suprême du cyberspace– révèle d'autres capacités légales du pouvoir judiciaire. « Grâce à sa personnalité et sa supériorité scientifique, l'Ayatollah Amoli-Larijani peut certainement avoir une forte influence dans ces assemblées », a affirmé le Guide suprême de la Révolution islamique.

L'honorable Ayatollah Khamenei a déclaré que le suivi juridique du dossier des problèmes internationaux était également très important : « étant donné son statut juridique, le pouvoir judiciaire doit s'engager dans des affaires telles que les sanctions [internationales], les saisies [des avoirs iraniens] par les Américains, le terrorisme, le soutien aux personnalités internationales faisant l'objet de l'injustice comme le cheikh Zakzaky [au Nigeria] et le soutien aux communautés musulmanes au Myanmar et au Cachemire. Le pouvoir judiciaire doit déclarer avec fermeté son soutien ou son opposition afin que le monde en soit clairement informé. », a déclaré le Guide suprême de la Révolution islamique.

Il a déclaré ensuite que l'autre responsabilité du pouvoir judiciaire consistait à jouer un rôle dans le domaine des « problèmes sociaux ».

Dans une autre partie de son discours, le Guide suprême de la Révolution islamique a déclaré que la lutte sérieuse contre les délits était une condition nécessaire de l'avancement des affaires et de la création d'une perception publique du pouvoir judiciaire comme une institution « capable de sauver, d'offrir la paix et l'espoir ». Il a apprécié la mission des inspecteurs qui visitent incognito les différentes villes pour découvrir des délits : « Augmenter le nombre des inspections autant que vous pourrez et réformez le pouvoir judiciaire de l'intérieur. », a ajouté le Guide



suprême de la Révolution islamique.

L'honorable Ayatollah Khamenei a mis l'accent sur la nécessité de lutter contre les délinquants et de les traduire en justice, tout en préservant la dignité et de leurs proches et des membres de leurs familles : « Certes, là où la dignité et l'honneur de l'Ordre islamique est en danger, la protection de l'Ordre islamique est prioritaire, car les gens sont témoins de ces affaires et comprennent tout. Il est donc très important d'éviter de les faire croire que le pouvoir judiciaire ne lutte pas contre les délinquants. » a-t-il ajouté.

Le Guide suprême de la Révolution islamique a affirmé que « l'encouragement des juges justes et intègres » doit compléter « la punition des délinquants ». « Présentez publiquement aux gens les juges justes, courageux, résolus et assidus qui craignent Dieu, et rendent leur jugement avec sagesse et sans aucune considération. », a déclaré l'honorable Ayatollah Khamenei.

Le Guide suprême de la Révolution islamique a insisté ensuite sur l'importance des droits de ceux qui « ordonnent le bien et interdisent le mal » : « Certains ne cessent de dire que plusieurs articles de la Constitution restent inappliqués. Apparemment, ils n'ignorent que l'article 8 de la Constitution qui porte sur le principe d'ordonner le bien et d'interdire le mal fait effectivement partie intégrante de la Constitution. Ils ne prennent donc pas en compte l'importance de cette obligation [religieuse et légale]. »

Il a annoncé son soutien total à ceux qui accomplissent leur devoir d'ordonner le bien, en soulignant que le pouvoir judiciaire avait la responsabilité de s'en charger.

L'honorable Ayatollah Khamenei a insisté ensuite sur l'importance d'une « enseignement public »